

Autour de la table de Shabbat n° 389 Chela'h Lé'ha (France) et en Israël, "Korah"



Ces paroles de Thora seront étudiées Léylouï Nichmat de mon père Yacov Leib Ben Avraham Natté et de mon beau-père Yh'ya Ben Moshé, Tihyé Nichmatan Tsrourot Bétsrorr HaH'aïm

La Paracha est riche en événements : l'envoi des explorateurs, la découverte du pays, leur retour et la grande médisance. On sait en effet que lorsque le Clall Israël s'est approché de la terre d'Israël, le peuple a demandé à Moché d'envoyer des explorateurs afin de connaître le pays et d'étudier la manière de le conquérir. Finalement douze hommes seront envoyés pour explorer la terre alors habitée par sept peuplades.

Avec ces données Moché a choisi douze hommes pour effectuer l'expédition. Parmi eux il y a avait Yéhochoua et Kaleb qui sont restés Tsadiq jusqu'à la fin. Seulement pour garder toute leur force contre le vent de médisance qui soufflait dans le groupe, Moché a rajouté **Y-E** (le nom de Hachem) au nom de Hochoua pour devenir Yéhochoua afin qu'il ne tombe pas dans la faute. Kaleb quand à lui est parti prier sur les tombeaux des patriarches à Hébron afin de ne pas trébucher dans sa tâche. **(Soit dit en passant on voit combien un homme doit toujours être sur le qui-vive pour ne pas glisser...)**

Pour les besoins de notre bulletin on s'arrêtera sur ce point intéressant : où Kaleb a choisi d'aller prier sur les tombeaux à Hébron ? Or, nous savons que notre prière est

uniquement **orientée vers Hachem** et personne d'autre! Ni vers les anges ni encore moins vers les hommes. Car l'axiome de base du judaïsme c'est de savoir qu'un homme où qu'il se trouve peut être en contact avec le Ribono Chel Olam. Il suffit d'ouvrir son cœur et sa bouche pour être en liaison directe avec le Ribono Chel Olam ! Donc comment comprendre le fait que Kaleb a pu choisir d'aller prier vers les hommes reposant sous la terre ? Qui plus est, il existe **un interdit** de la Thora d'aller demander aux morts «Dorech LaMétim» qu'ils dévoilent notre futur ! L'exemple donné est de ne pas aller dans un cimetière en état de jeûne, car il est dit que la nuit d'après, les morts viennent se dévoiler dans les rêves! La "magnifique Table du Shabbat" nous apprend donc cette semaine qu'il est interdit de faire la «Science», et faire revenir les âmes déjà parties!

Mieux encore, le Ba'h (un commentaire sur le beit Yossef Yoré Déa 217, à la fin) rapporte l'avis d'un Baal Hatossfot qu'on ne doit pas prier sur les tombeaux même des Tsadiquims, à cause de l'interdit de «Dorech Al Hamétim»/demander aux morts. Seulement, conclut le Ba'h, **la coutume juive est OUI d'aller dans les cimetières et de prier sur les tombes des Tsadiquims** comme le saint Zohar l'enseigne: « L'interdit de se tourner

vers les morts, c'est lorsque les gens étaient idolâtres ou se comportaient mal. Sur eux est écrit l'interdit de «demander aux morts». Mais pour les Tsadiquims c'est différent, puisqu'ils ont porté leurs efforts dans la Thora. Alors on les appelle **VIVANTS**, bien qu'ils soient sous terre. De plus, lorsqu'on ira au cimetière pour prier sur les Tombeaux des Tsadiquims on fera Téchouva/repentir afin que l'âme, des disparus, intercède en notre faveur devant le Trône Divin. Seulement il reste à savoir qu'il existe une discussion entre les Poskims **de savoir de quelle manière on priera devant les tombeaux**. D'après le Maharil (un très ancien livre de Hala'ha) on ne devra pas tourner sa prière vers le Tsadiq enseveli **mais uniquement vers Hachem** et dire: « **par le mérite** du saint enterré que Hachem reçoive ma prière!» Tandis que le Pri Mégadim, (OH 581) pense différemment. On pourra demander au Tsadiq lui-même **qu'il intercède** en notre faveur auprès de Hachem!

Pour un esprit cartésien, ce sont des notions difficiles à admettre mais d'après le Baal Haaquéda (Paracha Vayguach) on pourra mieux comprendre. C'est que la manière dont Hachem punit le fauteur ne ressemble pas au jugement des tribunaux! En effet, lorsque le juge punit le fauteur, il ne prend en compte que la gravité de la faute. Or, pour Hachem c'est différent. Il est écrit « **Les jugements de Hachem allient la justice et la miséricorde ensemble**» car, expliquent les commentateurs, Hachem prend en compte tout le cercle familial et amical qui pourrait être affecté par la perte d'un proche. Et s'il se trouve dans le groupe **un Tsadiq**, pour ne pas lui faire du mal, Hachem ne punira pas le fauteur (par son mérite). Donc lorsqu'on se rend au cimetière et que l'on épanche notre cœur auprès du Tsadiq, c'est qu'on lui fait connaître **notre peine** et donc le Tsadiq (son âme) sera affectée par nos difficultés et Hachem sera plus conciliant pour notre sort, **FORMIDABLE !** Dans le même esprit, Rachi enseigne (Houquat 20.15) que lorsque les Bnés Israël ont subi les affres de l'esclavage ce n'était pas uniquement toute la génération qui a subi l'esclavage mais **AUSSI** les patriarches qui n'étaient plus de ce monde, ont ressenti la souffrance du peuple

qui a subi l'esclavage mais **AUSSI** les patriarches (qui n'étaient déjà plus de ce monde) ont ressenti la souffrance du peuple. Il existe bien ce phénomène. **Les générations passées ressentent les difficultés de notre génération.**

Comment organiser une très bonne "Kippat HaBarzel" après les "120 ans" ?

Cette semaine je vous propose un très beau Sippour qui vient en droite ligne de notre développement, à savoir que la vie ne s'arrête pas à 120 ans... C'est une histoire véridique rapportée par un Rav Mashpia connu en Erets, le Rav Tsvi Méir Zilberberg Chlita. Il l'a entendu d'un Tsadiq de Jérusalem, le Rav Hirsh Mickél Chapira Zatsal. Cette histoire s'est déroulée il y a quelques dizaines d'années en arrière à Jérusalem.

Il s'agit de deux associés dans une affaire. Le Business marchait bien et en plus les deux hommes mettaient un point d'honneur à s'asseoir au moins une heure par jour à l'étude de la Thora. Chaque jour ils avaient une "Qviout"/une régularité digne des meilleures montres suisses pour étudier la page de Gémara. Les affaires auraient pu être très florissantes, mais à l'heure dite, ils s'arrêtaient et se mettaient à l'étude. A tout moment de l'année les deux amis ne ratèrent pas un seul jour leur association pour s'asseoir et se réjouir de leur étude. Ce rendez-vous quotidien était très important à leurs yeux car cela donnait un sens à leur journée de labeur et aussi les forces de continuer. Pour rien au monde ils n'abandonnèrent leur étude c'était pour eux, "Quodech Quodachim", Saint des saints ! Les années passèrent, la vieillesse approcha puis la grande vieillesse, mais leur étude continua. A un moment, un des deux associés dit à son ami de très longue date : "**Nous sommes déjà bien vieux, j'aimerais que l'on se fasse une promesse...** Le premier d'entre nous qui vient à quitter ce monde, qu'il vienne en rêve dévoiler à son ami ce qui se passe pour lui dans le monde à venir !". Les deux amis firent la promesse et se serrèrent les mains (Tikiat Kaf). Les semaines et mois passèrent et un des deux associés partis vers un monde encore meilleur. Et effectivement quelques jours après la fin des journées de

deuils (7), l'associé visitera **dans un rêve tumultueux** son compère bien vivant. En plein milieu de la nuit, alors qu'il était profondément endormi, il rêvera. Plus tard, il racontera au Rav Chapira ce qu'il a vu : " Je vis dans mon rêve une grande lumière, comme une grande torche et dans cet éclat apparut mon ami de toujours. Il était resplendissant, plein de lumière qui émanait de lui. Il me dit : "J'ai reçu la permission de venir à toi du fait qu'on a entretenu une si grande fraternité et qu'on a fait la promesse (Tikiat Kaf). Sache que dans les Cieux une promesse de cette ordre est prise très au sérieux. Et il continua : "quand j'ai expiré je me suis senti monter au Ciel (ndlr son âme), un groupe d'anges s'est approché alors de moi. Il y avait des anges pleins de bonté mais aussi certains malfaisants (ndlr : la Michna dans Pirké Avot enseigne que de nos actions ici-bas, ont créé des êtres célestes aussi bien positifs (grâce à nos Mitsvots) que négatifs (à cause de nos Avérots). Il y avait un groupe d'anges malfaisants et d'anges bienfaisants. Les uns me soutenaient tandis que les autres étaient très revendicatifs (car chaque action est passée en jugement). La pression commençait à monter car les mauvais anges prenaient peu à peu plus de pouvoir. J'étais dans une grande panique car je savais que ce monde était celui de la Vérité et du jugement, il ne pouvait pas avoir de ristourne... Puis les anges malfaisants commencèrent à s'approcher encore plus de moi, ils dégageaient des flammes insupportables... J'étais paralysé de peur de savoir ce qu'il allait m'arriver. Puis d'un coup une sorte de rempart s'est formée autour de moi. La horde de mauvais anges s'engouffrait dans n'importe quelle fissure du mur... Mais rien n'y faisait, le mur était hermétique sans aucun trou ni interstice. Puis une voix céleste se fit entendre : **cette muraille a été érigée grâce à tes heures fixes de Limoud !** Jamais ton étude n'a été remise en question, c'est pourquoi ta muraille est sans faille ! Elle te protégera et empêchera les anges de venir te faire du mal. Les anges bons s'approchèrent de moi et m'élevèrent en direction du Gan Eden (Paradis). Pendant tout le trajet ils me protégèrent des autres mauvais anges, qui

voulaient me faire du mal. Tout cela grâce à l'assiduité de notre étude! L'associé finira son compte rendu et disparaîtra. Notre homme se réveillera plein de sueur et de tremblement de tout ce qu'il avait vu. Quelques jours plus tard il racontera cette histoire au Rav Chapira de Jérusalem. A cogiter...Fin de l'histoire véridique, et vous avez certainement compris la morale de l'histoire. On vous souhaitera beaucoup de réussite !

Coin Hala'ha : nous commencerons avec l'aide de Hachem une suite d'études sur l'interdit de **construire /Boné pendant le Shabbat**. Nous le savons, les interdictions du Shabbat sont connues depuis la construction du Mishquan (Temple) dans le désert. Parmi les 39 travaux interdits il existe celui de construire.

A Shabbat on ne pourra pas installer ou bâtir un muret par exemple. La pose même au sol d'une seule pierre avec l'intention d'ériger un mur est interdit à Shabbat (Rambam H. Shabbat 10.18) et même si je n'ai pas encore mis du béton pour bien le consolider. Autre cas, si j'ai un vieux mur avec des fentes, je ne pourrais en aucune façon faire un quelconque colmatage et même si le trou est minime. (10.12)

Shabbat Chalom et à la semaine prochaine Si D.ieu Le Veut

David Gold Soffer écriture Askhénase, écriture Sépharade. On remerciera monsieur Téral de Paris pour son aide à la sortie du 2^{ème} Best-Seller de "Au cours de la Paracha"; recueil de la 2^{ème} année de parution de votre bulletin préféré.

Une bénédiction à Simha Zyzeck et à son épouse (Pétah-Tikva) à l'occasion du mariage de leur fille ainsi qu'une Bra'ha aux grands-parents le Rav Gérard Zyzeck ainsi qu'à son épouse Mazel Tov !

Une bénédiction à Daniel Zana et à son épouse (Paris) pour l'éducation des enfants, la Parnassa et la santé

Si vous désirez participer à l'édition et à la diffusion de "Autour de la table de Shabbat" LIVRE 2 je vous propose des dédicaces des Bénédictions ou évoquer le souvenir d'un proche . prendre contact au 00 972 55 677 87 47 ou par mail : 9099495s@gmail.com